

Musées Royaux de Peinture et de Sculpture de l'État

ÉTAT SIGNALÉTIQUE De *Bautier, Pierre-^{Edmond}-Edouard-Adrien-Leopold.*

SIGNALEMENT	SERVICES MILITAIRES	ÉTAT-CIVIL
Fils de <i>Edmond</i> Et de <i>Marie Querton</i> Né le <i>10 septembre 1881</i> A <i>Téronnes-lez-Binche</i> Province de <i>Hainaut</i>		Marié le <i>18 décembre 1906</i> A <i>Valérie Van den Elschen</i> Née à <i>Txelles</i> Le <i>17 avril 1886</i> De ce mariage sont issus :
	Distinctions honorifiques :	1. <i>André - 7 novembre 1907</i> 2. <i>Claire - 8 mai 1912</i> 3. <i>Suzanne - 29 janvier 1915</i> 4. <i>Georges - 15 mars 1916</i> 5. <i>Clément - 6 décembre 1917</i>
Adresse ⁵⁴⁷ <i>517 B Avenue Louise, Bruxelles.</i>	<i>Chevalier de la Légion d'Honneur</i> ¹⁹¹¹ <i>Chevalier de l'Ordre de Léopold</i> ¹⁹²¹ <i>Officier de l'Ordre de la Couronne</i> ¹⁹²²	

RELATION DES SERVICES

<i>1913</i>	<i>11 février</i>	<i>Collaborateur volontaire</i>	
<i>1919</i>	<i>14 novembre</i>	<i>Conservateur adjoint du Musée Royal des B.-A. (peinture ancienne)</i>	<i>6.000</i>
<i>1922</i>	<i>10 janvier</i>		<i>9.700</i>
<i>1922</i>	<i>1 janvier</i>	<i>Commissaire (sept. 1922)</i>	<i>12.500</i>
<i>1923</i>	<i>31 décembre</i>		<i>13.500</i>
<i>1924</i>	<i>1^{er} décembre</i>	<i>effet rétroactif. 1 juill. 1924</i>	<i>20.000</i>
<i>1925</i>	<i>31 décembre</i>	<i>Conservateur</i>	<i>20.000</i>
<i>1927</i>	<i>15 février</i>	<i>secrétaire général du Comité national de l'enseignement pour les arts des Beaux Arts</i>	

OBSERVATIONS

Docteur en droit, docteur en philosophie, et lettres (histoire) licencié en Art et Archéologie

MINISTERE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

Bruxelles, le 26 mai 1930.
52, boulevard du Régent

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

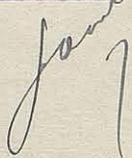
DIRECTION

e Section

N° 1037.

N B - Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de l'Administration.

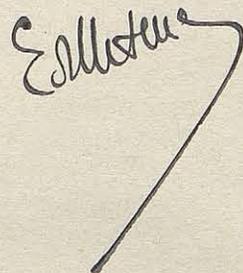
I annexe.



Monsieur le Conservateur en Chef,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-
joint, pour disposition, la copie d'un arrêté royal
en date du 15 mai 1930, autorisant M.P. BAUTIER, à
conserver le grade de Conservateur aux Musées Royaux
des Beaux-Arts de Belgique, à titre honorifique et
à en porter l'uniforme.

Pour le Ministre:
Le Directeur Général,



A Monsieur le Conservateur en Chef
des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique,

Bruxelles.

Direction Générale
des Beaux-Arts, des Lettres
et des Bibliothèques publiques.

Algemeen Bestuur
der Schoone Kunsten, der Letteren
en Openbare Bibliotheken.

SECTION

AFDEELING

N° 1037

Nr. 1037

ALBERT,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir,

ALBERT,

KONING DER BELGEN.

Aan allen tegenwoordigen en toekomstigen,

Wijl.

Salut.

Vu Notre arrêté du 7 octobre 1927
portant règlement organique des Mu-
sées royaux des Beaux-Arts;

Gelet op Ons besluit van 7 October 1927,
houdende organiek reglement der Konink-
lijke Musea van Schoone Kunsten;

Vu Notre arrêté du 28 juillet 1924
unifiant les règles pour l'octroi
d'un titre honorifique aux fonction-
naires des départements ministériels
mis à la retraite ou quittant l'ad-
ministration;

Gelet op Ons besluit van 28 Juli 1924,
houdende eenmaking der regelen voor de
toekenning van een eeretitel aan de ambte-
naars der ministerieele Departementen die
worden gepensionneerd of die het Bestuur
verlaten;

Vu Notre arrêté du 31 août 1928 ac-
ceptant notamment la démission de
ses fonctions de Conservateur aux
dits Musées, présentée par M. Pierre
Bautier;

Gelet op Ons besluit van 31 Augustus
1928, waarbij o.m. aan den heer P. Bautier,
ontslag werd verleend uit zijn functies
van Conservator aan gezegde Musea;

Considérant que l'intéressé comptait
plus de vingt années de services, au
moment où sa démission a été acceptée;

Overwegende dat belanghebbende meer
dan twintig jaar dienst telde op het
oogenblik dat hem ontslag werd verleend;

Sur la proposition de Notre Ministre
des Sciences et des Arts,

Op de voordracht van Onzen Minister
van Kunsten en Wetenschappen,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Article 1^{er}.- M. Pierre Bautier est
autorisé à conserver le grade de Con-
servateur aux Musées royaux des beaux-
arts, à titre honorifique et à en por-
ter l'uniforme.

Artikel 1.- De heer Pierre Bautier wordt
er toe gemachtigd den eeregraad van Con-
servator aan de Koninklijke Musea van
Schoone Kunsten te voeren en de uniform
ervan te dragen.

Article 2.- Notre Ministre des Sciences
et des Arts est chargé de l'exécution
du présent arrêté.

Artikel 2.- Onze Minister van Kunsten en
Wetenschappen is belast met de uitvoe-
ring van dit besluit.

Donné à Bruxelles le 15 mai 1928

Gegeven te Brussel den 15 mei 1928

(S) ALBERT.

Par le Roi:
Le Ministre des Sciences et des Arts,

Van Koningswege:
De Minister van Kunsten en Wetenschappen,

(S) M. VAUTHIER.

POUR COPIE CONFORME
VOOR EENSLYDEND WASSCHRIFT
LE CHEF DE BUREAU
MET DURELHOOFD

Kenner



C de 76 de 1928 - 10300 ex. - L.L. 11504

Administration
des Beaux-Arts, des Lettres
et des Bibliothèques publiques.

Beheer
der Schoone Kunsten, de Letteren
en de Openbare Bibliotheken.

SECTION

AFDEELING

N^o 11.373

N^o 11.373

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir,

Salut.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen tegenwoordigen en toekomstigen,
Heil.

Vu Notre arrêté du 14 novembre 1919 portant règlement du musée royal des Beaux-Arts,

Notre arrêté du 1^r décembre 1924 modifiant le barème des agents et des fonctionnaires de l'Etat;

Le conservateur en chef dudit musée entendu,

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Art. 1^r.- M. Bantier, P., conservateur-adjoint au musée royal des Beaux-Arts, est nommé conservateur.

Son traitement reste fixé à vingt mille francs (R 20.000).

Art. 2.- Le traitement annuel de Mlle Devigne, M. attachée au dit musée est porté à treize mille sept cent cinquante francs (13.750 fr.).

Art. 3.- Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles le 2^e décembre 1925

(S) ALBERT.

Gelet op Ons besluit van 14 November 1919, houdende reglement van het Koninklijk Museum van Schoone Kunsten,

Gelet op Ons besluit van 1 December 1924, houdende wijziging van de wedden der ambtenaars en agenten van den Staat;

Den Hoofdcconservator van gezegd museum gehoord,

Op de voordracht van Onzen Minister van Kunsten en Wetenschappen,

WIJ HEEBDEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Art. 1.- De heer Bantier, P., adjunct-conservator bij het Koninklijk Museum van Schoone Kunsten wordt tot conservator benoemd.

Zijn wedde blijft op twintig duizend frank bepaald.

Art. 2.- De jaarwedde van Mejuffer Devigne, M. geattacheerde aan gezegd museum, wordt op dertien duizend seven honderd vijftig frank (13.750) gebracht.

Art. 3.- Onze Minister van Kunsten en Wetenschappen is belast met de uitvoering van dit besluit.

Gegeven te Brussel den 2^e december 1925

Van 's Konings Wege:

Le Ministre des Sciences et des Arts, De Minister van Kunsten en Wetenschappen

(S) Cam. HUYSMANS.

POUR COPIE CONFORME
LE DIRECTEUR

C. Huyssmans



Bruxelles, le 25 mars 1927.

Monsieur le Conservateur,

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, la copie de l'arrêté ministériel du 15 février 1927 par lequel vous êtes nommé, à titre personnel, secrétaire général du Commissariat du Gouvernement pour les expositions des Beaux-Arts.

Veuillez agréer, Monsieur le Conservateur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Conservateur en chef,

à Monsieur Bautier

Conservateur au Musée Royal des Beaux-Arts

Avenue Louise

Bruxelles.

MINISTÈRE DES SCIENCES
ET DES ARTS.

LE MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS,

Vu l'arrêté royal du 18 décembre 1927 portant révision générale des traitements et indemnités des fonctionnaires et agents des Départements ministériels et notamment l'art. 18 qui assure à cette réévaluation des traitements l'effet rétroactif au 1er janvier 1928,

A R R Ê T É :

Article 1 - Le traitement des membres du personnel des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique est fixé à partir du 1er janvier 1928 au taux indiqué à la troisième colonne du tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 - Monsieur le Conservateur en chef des dits Musées est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 25 janvier 1928.

(s) L. Vauthier.

Monsieur P. Bautier, conservateur

Ers 50.000

BAUTIER Pierre Edmond Adrien Léopold

né à Péronnes lez Binche le 10 septembre 1881

11 février 1913 Collaborateur volontaire

nommé conservateur-adjoint du Musée le 14 novembre 1919 6.000

Arrêté royal du 10 janvier 1922 - traitement porté à 9.700

" 1er septembre 1922 : 1 janvier 1921 12.500
1 janvier 1922 13.000

" 31 décembre 1923, traitement porté à 13.500

" 1er décembre 1924 20.000

" 31 décembre 1925, nommé Conservateur 20.000

" 15 février 1927 : nommé Secrétaire Général
du Commissariat du Gouvernement pour les
expositions des Beaux-Arts

Marié

Enfants : 1 7 nov. 1907
2 8 mai 1912
3 29 janv. 1915
4 15 mars 1916
5 6 déc. 1917

Diplômes: Docteur en droit de l'université de Bruxelles, 1904
Docteur en philosophie & lettres (histoire) id. 1909
Licence en art & archéologie 1908

Décorations belges: chevalier de l'ordre de Léopold 1921
Officier de l'ordre de la Couronne 1927

étrangères: chevalier de la Légion d'honneur 1919
Commandeur de la Couronne d'Italie 1927
Officier de l'ordre du Mérite hongrois 1927

Annuel: Secrétaire de la Société royale des Beaux-Arts
et de la Société des Etudiants des Beaux-Arts
administrateur du Palais des Beaux-Arts de
Bruxelles 1927

Bruxelles, le 18 mai 1927.

James de Cassin

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre lettre du 10 mai dernier, Administration des Beaux-Arts, des Lettres et des Bibliothèques Publiques, n° 16381, j'ai l'honneur de vous faire savoir que rien ne s'oppose à la réalisation des intentions de l'Ambassade d'Italie à Bruxelles qui désire promouvoir au grade de Commandeur de la Couronne d'Italie M. Pierre Bautier.

Je vous ferai seulement observer que M. Bautier n'est pas conservateur-adjoint à notre Musée, mais porte le titre de Conservateur. Toute distinction honorifique qui lui est offerte ne fait qu'augmenter le prestige de la Conservation de notre Musée.

Le Conservateur en chef,

L.P.

à Monsieur C. Fuyemans

Ministre des Sciences et des Arts

Bruxelles.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES et des ARTS

Bruxelles, le 10 mai 1927

ADMINISTRATION

B.A.-

Section

N^o 1638I

ANNEXE

Monsieur le Conservateur en chef,

J'ai l'honneur de vous communiquer, à titre confidentiel, la copie ci-jointe d'une lettre de Mr. le Ministre des Affaires Etrangères concernant Mr. Pierre BAUTIER Conservateur au Musée royal des Beaux Arts.-

Je vous prie de bien vouloir me faire savoir si, à votre avis, rien ne s'oppose à la réalisation des intentions du Gouvernement italien.-

Pour le Ministre :

Le Directeur délégué,

E. L. L.

A Monsieur le Conservateur en chef du Musée royal
des Beaux Arts de Belgique

BRUXELLES.-

Bruxelles le 29 avril 1927

Monsieur le Ministre,

L'Ambassadeur d'Italie à Bruxelles m'a fait connaître qu'il entre dans les intentions de son Gouvernement de promouvoir au grade de Commandeur de l'Ordre de la Couronne d'Italie Mr. Pierre BAUTIER, Conservateur adjoint du Musée royal des Beaux Arts de Belgique et Secrétaire de l'Association " Les Amitiés italiennes ".-

Je vous prie, Monsieur le Ministre de vouloir bien me faire savoir si, à votre avis, rien ne s'oppose à la réalisation de ces intentions.-

Pour le Ministre;
Le Chef du Service ,
(Sé)

A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts.-

MINISTERIE VAN
MINISTÈRE DES
KUNSTEN EN WETENSCHAPPEN
SCIENCES ET DES ARTS

BESTUUR
ADMINISTRATION
DER SCHONE KUNSTEN, DER LETTEREN,
DES BEAUX ARTS, LETTRES-ET
EN DEN OPENBARE BIBLIOTHEKEN
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Bruxelles, le 22 mars 1927

1037

*2 annexes
jointes*

*25
M
1 ed. conservé par
M. Conservateur au
Musée des Beaux Arts.*

Monsieur le Conservateur en chef,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir
pour exécution, les copies ci-jointes d'un arrêté
du 15 février dernier concernant Mr. Bautier P. Con-
servateur au Musée royal des Beaux Arts.-

Pour le Ministre :

Le Directeur Général,

P. d'Amboyle

A Monsieur le Conservateur en chef du Musée royal des Beaux Arts
de Belgique.-

ADMINISTRATION
DES BEAUX-ARTS, DES LETTRES ET DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

BEHEER
DER SCHOONE KUNSTEN, DER LETTEREN EN
DER OPENBARE BIBLIOTHEKEN.

N° 1037

N° 1037

LE MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS.

DE MINISTER VAN KUNSTEN EN WETENSCHAPPEN

Vu l'arrêté royal du 27 avril 1920
instituant le poste de commissaire
royal du gouvernement pour les expo-
sitions des Beaux-Arts;

Gelet op het koninklijk besluit van 27
April 1920 tot instelling van den post
van Koninklijk Regeeringscommissaris
voor de tentoonstellingen van schoone
kunsten;
Op de voordracht van den Regeeringscom-
missaris.

Sur la proposition du commissaire
du gouvernement,

ARRÊTÉ :

BESLUIT :

ARTICLE 1.—M. Pierre Bautier, con-
servateur au musée royal des Beaux-
Arts est nommé, à titre personnel
secrétaire général du Commissariat
du Gouvernement pour les expositions
des Beaux-Arts, il conserve ses at-
tributions administratives.

ARTIKEL 1.—Men den Heer Pierre Bautier
conservator aan het Koninklijk Museum
voor Schoone Kunsten, wordt de perso-
nele titel van algemeen secretaris
van het Regeeringscommissariaat voor
de tentoonstellingen van schoone kunsten
verleend. Hij behoudt zijn administra-
tieve bevoegdheid.

ARTICLE 2.—Aucune indemnité ne sera
allouée à Mr Bautier préqualifié
du chef de ses nouvelles fonctions.

ARTIKEL 2.—De Heer Bautier, voornoemd
zal geen vergoeding genieten uit hoofde
van zijn nieuwe functie.

ARTICLE 3.—Monsieur le Commissaire
du Gouvernement est chargé de l'exé-
cution du présent arrêté.

ARTIKEL 3.—De Regeeringscommissaris is
belast met de uitvoering van dit besluit.

Bruxelles, le 15 février 1924

Brussel, den 15 februari 1924

(G) Cam. Huysmans.



POUR COPIE CONFORME
VOOR EENSLEUIDEND AFSCHRIFT
LE DIRECTEUR
DE BESTUURDER

C. Bastin

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DIRECTION :

N^o 1037

ANNEXE

Monsieur le Conservateur en chef,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour
exécution les deux copies ci-jointes d'un arrêté royal
du 1^{er} mars courant, accordant un congé de 1 an à Mr.
Bautier, Conservateur au Musée royal des Beaux Arts.-

Le Directeur délégué,

E. Gillès

A Monsieur le Conservateur en chef du Musée royal des Beaux Arts.-

MINISTÈRE
DES SCIENCES ET DES ARTS.

Administration
des Beaux-Arts, des Lettres
et des Bibliothèques publiques.

N° 1037

LE MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS,

Vu le règlement organique du musée royal des Beaux-Arts,
Vu les dispositions de l'arrêté royal du 2er décembre 1924
Vu la requête de Mr. Pierre Bauhier, Conservateur au Musée
royal des Beaux-Arts,
Le Conservateur en chef du dit Musée royal entendu;

A R R Ê T É :

Article premier. - Un congé de un an sans traitement est accordé
sur sa demande, pour motifs de convenance personnelle, à Mr Pierre
Bauhier préqualifié.

Article deuxième. - Le conservateur en chef du Musée royal des
Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 1 - MARS 1927

(S) CAM. EUYSMANS.



Pour copie conforme
Le Directeur

C. Bastin

Recu le 12 - Sep^r 1726
à 24

W. Koling

·MUSEE·ROYAL·
·DES·BEAUX·ARTS·
·DE·BELGIOVE·

6 août 1926

Dossier de
M. Baucis

2
Monsieur le Conservateur en chef,

Je vous sollicite l'octet d'un
congé d'un mois à partir du
17 août prochain pour ma cure
d'Arz. Les Baucis et le séjour
de repos nécessaires après la fatigue
d'un traitement énergique. Les
passions d'exercice, avec tous les
ennuis nerveux qu'elles comportent,
m'ont assailli plusieurs fois
et notamment au cours de
cette année; cela m'oblige à
redoubler d'attention. Vos
travaux

au reste, ci-joint, un certificat
du Dr. De Moor chez lequel je
suis en traitement.

J'espère vraiment que la "fermeture"
étant assurée au Nervi par
l'alternance de masses de chaleur,
nous aurons à cette époque de
l'année, si elle en aura pas de
difficulté.

Après, nous en la conservation
en chef, l'expression de nos
dévoués sentiments.

D. Ballier

Docteur J. DEMOOR

BRUXELLES

LUNDI - MERCREDI + VENDREDI
de 1 h. $\frac{1}{2}$ à 4 h.

Rue Belliard. 61 - BRUXELLES

Téléphone 303-23



Le Soussigné, D. C. médecin et,
déclare que Monsieur Baubier qui
souffre d'arthritisme avec troubles
fonctionnels du foie et poussée violente
d'eczéma présente encore actuellement
des manifestations de sa affection,
malgré le régime sévère qui a été suivi &
la cure d'air qui fut faite l'année dernière.

Il déclare que Monsieur Baubier doit
continuer ses soins sérieusement et
pour cela faire, cette année encore, une
cure à Aix les Bains, en faisant suivre
cette cure d'une période de repos qu'elle
compte.

J. Demoor

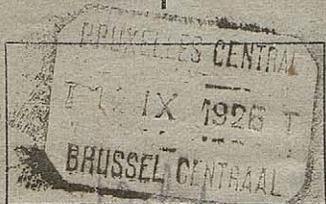
Bruxelles, 6 août 1925

ADMINISTRATION

DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES

Beheer van Telegrafen en Telefonen

ARRIVÉ à | AANGEKOMEN te



à (te) h. (uur)

TÉLÉGRAMME



TELEGRAM

P

L'État n'est soumis à aucune responsabilité à raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique (Loi du 1^{er} mars 1851, art. 6).

Luidens art. 6 der wet van 1^{er} Maart 1851, is de Staat geenszins verantwoordelijk voor den dienst der bijzondere telegrammen.

= LAES

9 R DUMUSEE BRUXELLES =

Indications de service les plus usitées inscrites éventuellement en tête de l'adresse, en toutes lettres ou en abrégé :
Meest voorkomende dienstaanwijzingen die, als er zijn, voluit of verkort vóór het adres worden geschreven :

D { Télég. urgent Dringend teleg.	RP { Réponse payée Antwoord betaald	XP { Expres payé Bode betaald	PC { Télég. avec accusé de réception télégraphique Teleg. met telegrafische kennisgeving van ontvangst	PCP { Télég. avec accusé de réception postal. Teleg. met kennisgeving van ontvangst per post
---	---	---	--	--

TALLOIRES 228 25 120 10,50 ^ate

N

CURE TERMINEE VENU REJOINDRE FAMILLE

INTENTION RAPATRIER ENFANTS DEBUT SEMAINE

PROCHAINE PRENEZ VACANCES CAR INTERIM QUELQUES

JOURS SEULEMENT , BAUTIER

Remont le 23/11

Bautier

Hôtel abbaye Talloires

Haute Savoie

Orion télégraphes date retour. Les fatigues
doit partir. Moi même par demain. Compliments

T. J.

19 m m. P. n

Docteur J. DEMOOR

LUNDI - MERCREDI - VENDREDI
de 1 h. $\frac{1}{2}$ à 4 h.

Rue Belliard, 61 - BRUXELLES

TÉLÉPHONE 303-23



Le soussigné, Docteur en médecine, etc.,
déclare que Monsieur P. Barthe, qui est
atteint d'un arthritisme caractérisé par des
poussières périodiques d'érythème violent, souffre
en ce moment de troubles cutanés et nerveux,
pour lesquels il est en traitement, et dans la
régression de sa maladie particulièrement facilitée si
le malade faisait, pour autant que ses
occupations actuelles ou futures le permettent,
un séjour de deux ou trois semaines dans
le Midi.

20. 2. 1926

J. Demoor

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DIRECTION

" Section

N^o 11.373

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

Bautier
Bruxelles, le 20 août 1925.
16, Boulevard de Waterloo

Monsieur le Conservateur en Chef,

Comme suite à votre communication du 30 juillet dernier,
j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'un congé de six semaines
pour raison de santé est accordé à M. P. Bautier, conservateur-ad-
joint.

LE MINISTRE, a. i.

A. Luchaire

A Monsieur le Conservateur en Chef
du Musée royal des Beaux-Arts.

Le soussigné, Dr. en médecine, etc. déclare que M. P. Bautier, atteint d'un état arthritique provoquant des troubles importants de la nutrition générale et des poussées exzémateuses intenses, doit suivre cette année la cure d'Aix-les-Bains, et devra pouvoir disposer de six semaines pour faire la cure qui lui sera imposée et prendre le repos consécutif absolument nécessaire.

(s) Dr Demoor

Le 1^{er} juillet 1925.

25 juillet 1925.

Monsieur le Conservateur en Chef,

Je me trouve dans l'obligation de solliciter un congé de plusieurs semaines pour raison de santé; il résulte en effet du certificat ci-annexé que le Fr. Demoor, chez lequel je suis en traitement, me prescrit de faire cette année une cure à Aix-les-Bains, trop longtemps différée. Je désirerais m'y rendre avec ma mère vers le 18 août prochain, et après vingt cinq jours environ de traitement là-bas, rejoindre ma femme et mes enfants en villégiature au lac d'Annecy? Je crois cependant que le repos consécutif à la cure, si fatigante que soit celle-ci, ne devra pas durer aussi longtemps que l'énonce la prévision médicale et que je pourrais être de retour à Bruxelles avant la fin du mois de septembre, afin de reprendre mon service au Musée. En espérant que vous voudrez bien appuyer ma demande, je vous prie de croire, Monsieur le Conservateur en Chef, à l'assurance de mes dévoués sentiments.

(s) P. Bautier

définitivement après le 22 mars.

Après, rassurer le conservateur en chef,
l'assurance de mes sentiments dévoués.

Bartier
conservateur. adjoint

19 février 1924

Monsieur le Conservateur en chef,
J'ai l'honneur de solliciter de
votre bienveillance l'obtention d'un congé
de 3 semaines environ, pour affaires
de famille qui m'appellent annuellement
au Salon de Giraud (Bouches du Rhône)
le 26 février, puis à Desiguano
(province de Oise, Italie). Je serai
de retour en Belgique pendant une
semaine vers le 1^{er} mars, devant
ensuite m'absenter encore pour 4 jours
(19-22 mars) en vue d'une réunion
à Vambroze (Meurthe, v. Metzelle).
Je reprendrai ma place au Musée durant
ces quelques semaines d'interruption et

Parti le 23 au soir.

BAUTIER, P. Conservateur-adjoint, 20.000 FRs.

MINISTÈRE DES
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION DES
BEAUX ARTS, DES LETTRES ET
DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

N° P.

LE MINISTRE DES SCIENCES ET DES ARTS,

Vu l'arrêté royal du premier décembre 1924, portant révision générale des traitements et indemnités des fonctionnaires et agents des Départements ministériels, et, notamment, l'article 39 qui assure à cette péréquation des traitements l'effet rétroactif au premier juillet 1924.

A R R Ê T É :

Art. 1^o. - La partie fixe du traitement des fonctionnaires et agents du Musée Royal des Beaux-Arts est portée, à partir du premier juillet 1924 au taux indiqué à la troisième colonne du tableau annexé au présent arrêté.

Art. 2. - Mr le Conservateur en chef du Musée Royal des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté.

POUR COPIE CONFORME,
Le Sous-directeur,
(s) C. BASTIN.

Bruxelles, le 31 mars 1925.

(s) P. NOLF.

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.

ADMINISTRATION DES BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

N° II.373

ALBERT,
Roi des Belges, à tous présents et à venir, Salut.

Vu notre Arrêté du 24 mai 1912 portant règlement organique du
Musée Royal des Beaux-Arts;

Vu Notre arrêté du 10 juillet 1922 modifiant le barème du per-
sonnel scientifique du dit Musée ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article 1. Les traitements des membres du personnel scientifique du
Musée Royal des Beaux-Arts, dont les noms suivent, sont fixés comme
suit :

MM. BASTIER, P. Conservateur-adjoint : 12,500 frs.

LASS, A. Attaché : 10,500 frs.

Mlle Devigne, H. Attaché : 10,500 frs.

Article 2. Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé
de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 31 décembre 1923.

(s) ALBERT

Par le Roi :
Le Ministre des Sciences et des Arts
(s) P. NOLF

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.

Administration des Beaux-Arts,
des Lettres et des Bibliothèques
Publiques.

N° II373.

ALBERT,

ROI DES BELGES.

A TOUS PRÉSENTS ET À VENIR, SALUT.

Vu notre arrêté du 14 novembre 1919 portant règlement du Musée
Royal des Beaux-Arts ;

Vu notre arrêté du 10 juillet 1922, modifiant le barème du
personnel scientifique du dit Musée,

Sur la proposition de notre Ministre des Sciences et des Arts,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article 1er. - Les augmentations de traitement indiquées ci-après sont
accordées au personnel scientifique du Musée Royal des Beaux-Arts :

NOM	GRADE	TRAITEMENT PORTÉ À À PARTIR DU
-----	-------	-----------------------------------

BAUTIER. P.	Conservateur-adjoint,	12.500 1 janvier 1921. 13.000 1 janvier 1922.
-------------	-----------------------	--

Article 2. - Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé de
l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 1 septembre 1922

(sé) ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts

(sé) E. HUBERT.

MINISTÈRE DES
SCIENCES ET DES ARTS.

Administration
des Beaux-Arts.

N° 11373

ALBERT, ROI DES BELGES,
A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu Notre arrêté du 14 novembre 1919, fixant le cadre et les traitements du personnel scientifique du Musée royal des Beaux-Arts de Belgique;

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article 1er. - Les traitements des membres du personnel scientifique du Musée Royal des Beaux-Arts, dont les noms suivent, sont fixés aux taux ci-après, à partir du 1er janvier 1922 :

M. <u>Fierens-Gevaert</u> (H) Conservateur en chef	à	frs.	14.900.
M. <u>Bautier</u> (F) Conservateur-adjoint,	à	"	9.700.
Mlle <u>Devigne</u> (M) attachée	à	"	6.700
M. <u>Laes</u> (A) attaché	à	"	6.700

Article 2. - Notre Ministre des Sciences et des Arts est chargé à l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 10 janvier 1922.

(s) ALBERT.

Par le roi :
Le Ministre des Sciences et des Arts,

(s) HUBERT.

Pour copie conforme :
Le Sous-directeur
(s) C. BASTIN.

Scellum du département
des Sciences et des
Arts.

MINISTÈRE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Direction des Pensions

2^e Section

N^o 7578 A

Prière de rappeler dans la réponse l'indication :
« DIRECTION DES PENSIONS, 2^e SECTION », ainsi
que la date et le numéro ci-dessus.

ANNEXES

Bruxelles, le 22 décembre 1919

Monsieur le Conservateur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-jointe, une formule, avec prière de bien vouloir me la renvoyer, dans le plus bref délai, dûment remplie par M^e Bautier P., Conservateur adjoint à votre établissement.

à qui je vous saurais gré de remettre l'extrait, également ci-annexé, des statuts de la caisse des veuves et orphelins à laquelle il est affilié, relatant certains de ses droits et devoirs en matière de pension.

Je vous prie, en outre, d'inviter le prénommé à vous mettre à même de me transmettre en même temps, sur timbre de fr. 1.50, un extrait de son acte de naissance, ou, en cas de mariage, un extrait de l'acte constatant cet événement, avec indication des dates de naissance des conjoints.

Pour le Ministre :

Le Directeur général,

E. Delaet

A Monsieur le Conservateur en Chef
du musée royal des Beaux-Arts de Belgique
Bruxelles.



Royaume
de
Belgique



Province
de
Hainaut



TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE DE MONS

EXTRAIT D'UN REGISTRE AUX ACTES DE naissances DE LA COMMUNE DE Serennes lez Dinche
Déposé au Greffe de ce siège

28° 32

L'an mil huit cent quatre-vingt-un
le dix _____ du mois de septembre, est né, à
Serennes lez Dinche, Bautier, Pierre-Edmond-
Adrien-Léopold, fils de Bautier, Edmond, âgé
de trente-un ans, domicilié à Serennes lez Dinche,
et de Querton, Marie-Adèle-Lucie, son épouse

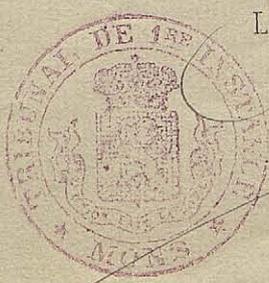
N. 2462
Timbres 1.20
Entregt 0.43
Greffe —
Coût: 1.43

206. Recu: cinquante trois
Mois ay le 5 janvier 1920
Le Receveur

Pour extrait conforme:
Mons, le 5 janvier 1920

Le Greffier du Tribunal

Robert Bluyet



BAUTIER Pierre . Edmond . Adrien . Sigfried

- 1 Bruxelles. by. Brucke , 10 septembre 1881
- 2 Belge
- 3 Bruxelles , 18 décembre 1906
- 4 Van den Elschen , Valérie ; sans profession ;Ixelles 17 avril 1886
 - André 7 novembre 1907
 - Glori 8 mai 1912
 - Suzanne 29 janvier 1915
 - Georges 15 mars 1916
 - Clément 6 décembre 1917
- 5 Conservateur . adjoint au Musée Royal des Beaux . Arts de Belgique
- 6 6000 francs
- 7 14 novembre 1919 (Membre belge 19 décembre)
- 8 ~~Appart à la cour et à l'appel de Bruxelles~~
~~Administrateur et commissaire de société ...~~
- 9
- 10 antérieurement : attaché ^{volontaire} au secrétariat des Musées Royaux de
peinture et de sculpture

5246

Pierre Baugier

(fils de) Edmond
(et de) Marie Guerton
(né le) 10 septembre 1881
(à) Perannes. by. Bièche
(domicile) de Harivant
(adresse) 537 B. Brém. Louis

(Distinction honorifique) Chevalier de la Légion d'honneur

État-civil (marié le) 18 décembre 1906

(à) Valérie Van den Elschen
(née à) Oxelles
(le) 17 avril 1886

(De ce mariage sont issus)

- 1) André 2 novembre 1907
- 2) Blaise 8 mai 1912
- 3) Suzanne 24 janvier 1915
- 4) Georges 15 mars 1916
- 5) Clément 6 décembre 1917

Extrait de naissance et de mariage suivant.

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS

N^o 11373.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de l'Administration.

~~ANNEXE~~

Bruxelles, le 11 février 1913

Messieurs,

12 FEV 1913
Comme suite à votre lettre du 2 janvier dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je vous autorise à adjoindre Mr Pierre Bautier à votre secrétariat, à titre de collaborateur volontaire.

Agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,



17 - 2 - 13

Messieurs

Vous avons l'honneur de vous faire
parvenir ci-jointe copie d'une lettre vous
intéressante et renvoyée à notre Collège
par le Ministère des Sciences et des
Arts. Comme suite à cette lettre vous
vous prions de vous mettre à la disposition
de notre secrétaire au premier jour.
Notre Collège se fera un plaisir de vous compter
d'ici en avant comme collaborateur de
l'Administration des Musées et vous vous
présentons etc. le 11. fe

A Monsieur Pierre Bautier

A Messieurs les Président et membres de la Commission Directrice des Musées
royaux de peinture, à BRUXELLES.

2 janvier 1913

3 / 13

Monsieur le Ministre

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que
 notre Collège dans sa dernière séance a décidé de vous
 demander d'adjointre M. Pierre Bautier au secrétariat des
 Musées royaux de Peinture et de Sculpture. M. Bautier a
 publié des travaux de critique d'art qui ont été remarqué
 vous avez copié des fonctions officielles dans l'or-
 ganisation de l'exposition de Gand; il assume la charge
 de trésorier à la Société des Amis des Musées. Il serait
 tout à fait souhaitable qu'il l'attachât à nos musées.

Les attributions du secrétaire sont nombreuses et
 de nature extrêmement variée: Préparation des séances
 de la Commission directrice, procès verbaux, tenue des
 écritures de la Commission, correspondance avec l'adminis-
 tration des Bâtiments Civils et les personnes offrant des
 tableaux en vente, police du personnel, comptabilité, survei-
 lance du matériel et des fournitures, conservation de tou

Monsieur Peullet

Ministre des Sciences et des Arts

à Bruxelles

ce qui appartient aux musées, garde des inventaires, des archives de la bibliothèque, il lui faut répondre à de multiples demandes de renseignements artistiques, recevoir en outre la visite de maintes personnes tels que fournisseurs, encadreurs, marchands de tableaux, érudits étrangers s'informant de tel ou tel détail relatif à nos collections. Un personnel nombreux assure ces divers services dans les autres grands musées d'Europe; les musées du Cinquantenaire voient également leur administration se développer d'une manière normale tandis que l'administration des collections les plus célèbres du pays continue de se composer uniquement d'un secrétaire et d'un commis. Nous attirons votre attention sur la condition de ce dernier dans une autre lettre n° 3. Nous vous demandons de mettre M. Pierre Bautier à la disposition de notre secrétaire M. Fiere Gevaert pour l'aider dans ses fonctions trop variées. En cas d'absence du secrétaire il n'est personne pour le remplacer, sauf le commis, très dévoué, d'un zèle très intelligent, mais à qui on ne peut faire supporter tout le poids de la surveillance des Musées. M. Pierre Bautier ne réclame point de rémunération; nous croyons savoir que votre département des Beaux-Arts songe à créer une catégorie de travailleurs libres au Musée du Cinquantenaire. Ne pourrait-on assimiler M. Bautier à ce genre de collaborateurs? Au surplus notre règlement organique du 12 janvier dit à l'article 14

"Le Ministre pourra s'il y a lieu, nommer un secrétaire adjoint." Ce titre serait sans doute celui qui conviendrait le mieux à M. Bautier et correspondrait aux services que nous attendons de lui. Notre Collège en tout cas exprime le vœu que vous l'attachiez le plus vite possible à notre secrétariat.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.